

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Guillaume GALÉA, Laurent PEYRANNE, Emmanuelle BORNAREL, Jacques PUJOL, Sylvie DELPRAT

Absents-excusés: Fabrice SPYNS, Denis LEZAT, Christophe AURIAC, Thierry MEUNIER, Jean-Pierre DEFRANCE, Lionel CHEVAL

Absents : Laurence SAINTIS,

Secrétaire de Séance : Sylvie DELPRAT

CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE GARONNE ET COTEAUX DE CADOURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 21 décembre 2017, s'est prononcé favorablement sur le changement de nom de la Communauté de Communes Save Garonne et Coteaux de Cadours. La dénomination retenue est « Communauté de Communes des Hauts-Tolosans »

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent être consultés en vue de la décision d'admission définitive par le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de la Communauté de Communes comme suit :

- ✓ **Communauté de Communes des Hauts-Tolosans**

CONVENTION S.I.V.S. 2018 : PARTICIPATIONS INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Convention SIVS adressée par Madame Michelle BOURGES, Présidente du S.I.V.S., concernant la participation de la commune de Bretx aux dépenses d'investissement du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Conformément aux statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2018, le SIVS doit assumer le paiement des annuités de tous les emprunts relatifs aux écoles

Il s'agit d'une convention établie entre les mairies de Bretx, Saint Paul et Menville et le SIVS, qui a pour objet de définir la participation des 3 communes afin de couvrir les annuités d'emprunts relatives aux trois écoles du RPI.

Les participations financières 2018 des communes de Bretx, Menville, Saint Paul sont réparties comme suit :

Participation investissement BRETX	8 756 €
Participation investissement MENVILLE	10 105 €
Participation investissement SAINT-PAUL	21 138 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes et les modalités financières de la convention SIVS précités pour 2018 et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention SIVS sera annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Règlement cimetière et tarifs des concessions, columbariums etc...
- Présentation par Monsieur le Maire des dossiers Ad'ap pour les Etablissements Recevant du Public